1. Adoption de l'ordre du jour provisoire

**Délibérations législatives**

**(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)**

2. (évent.) Approbation de la liste des points "A"

**Activités non législatives**

3. (évent.) Approbation de la liste des points "A"

4. Simplification de la Politique agricole commune

* Etat d'avancement des travaux
* Echange de vues

5. Questions liées au commerce international de produits agricoles

* Etat d'avancement des travaux

6. Évolution et mesures de soutien pour les marchés

* Etat d'avancement des travaux

**Divers**

7. a) Proposition législative en cours d'examen

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

* Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1308/2013 et le règlement (UE) n° 1306/2013 en ce qui concerne le régime d'aide à la distribution de fruits et légumes, de bananes et de lait dans les établissements scolaires (première lecture)

Dossier interinstitutionnel: 2014/0014 (COD)

* Informations communiquées par la présidence

b) Proposition de Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1370/2013 établissant les mesures relatives à la fixation de certaines aides et restitutions liées à l'organisation commune des marchés des produits agricoles

* Informations communiquées par la présidence

c) Résultats de la réunion des directeurs généraux sur la chasse et la gestion du gibier dans les 28 États membres de l'UE

(Prague, le 1er septembre 2015)

* Informations communiquées par la délégation tchèque

NB: Veuillez transmettre au service du protocole, aussi rapidement que possible, une liste des délégués qui participeront à cette réunion. Adresse électronique: protocole.participants@consilium.europa.eu

NB: Il est recommandé aux délégués devant obtenir un badge journalier pour assister aux réunions de consulter le document 14387/1/12 REV 1 afin de prendre connaissance des modalités d'obtention de ce badge.